

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 mai 2019

---

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE - (N° 1955)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 481

présenté par

M. Leclerc, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Trastour-Isnart et M. Bony

-----

**ARTICLE 16**

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« adresse »

les mots :

« et les personnes qui l'assistent adressent ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le travail du déontologue étant d'abord un travail d'équipe, cet amendement propose d'ajouter à la déclaration du déontologue à la HATVP celle de ses collaborateurs.